

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 2 octobre 2023
Président : M. Vincent BUCCINO
Rapport sur : Préavis N° 2023/105
Rapporteur : M. Bernard UELTSCHI

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2023/105 concernant la demande de crédit pour l'entretien constructif 2023-2024,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux d'entretien constructifs 2023-2024 relatifs au réseau routier, aux infrastructures des Services industriels, et aux réseaux de mobilité et d'assainissement ;
2. d'accorder à la Municipalité les crédits nécessaires relatifs à l'entretien constructif des réseaux routier et de mobilité ainsi que d'assainissement qui seront comptabilisés de la manière suivante :
 - a. CHF 1'319'000.— TTC pour l'entretien constructif du réseau routier, à porter en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans,
 - b. CHF 52'000.— TTC pour l'entretien constructif du réseau de mobilité, à porter au compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans,
 - c. CHF 217'500.— HT pour l'entretien constructif des réseaux d'assainissement eaux claires et eaux usées, à porter en augmentation du compte N° 9143.12 – Station d'épuration et collecteur d'égouts, dépense amortissable en 30 ans ;
3. d'accorder à la Municipalité les crédits nécessaires relatifs aux travaux d'infrastructure des Services industriels pour un montant total de CHF 1'730'500.— HT qui seront comptabilisés de la manière suivante :
 - a. CHF 455'000.— HT pour les travaux d'infrastructures du service de l'électricité des Services industriels, à porter au compte N° 9144.30 – *Dépenses du service de l'électricité*, dépense amortissable en 30 ans,
 - b. CHF 323'500.— HT pour les travaux d'éclairage public des Services industriels, à porter au compte N° 9144.33 – *Dépenses du service de l'éclairage public*, dépense amortissable en 20 ans,

- c. CHF 425'000.— HT pour les travaux d'infrastructures du service des eaux des Services industriels, à porter au compte N° 9144.01 – *Dépenses du service des eaux*, entièrement compensé par un prélèvement au fonds de renouvellement du service de l'eau, compte N° 9280.27 doté d'un montant de CHF 11'804'649.17 au moment de la rédaction du présent préavis et après déduction des subventions de l'Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA) pour un montant total estimé provisoirement à CHF 42'000.—,
 - d. CHF 527'000.— HT pour les travaux d'infrastructures du service du gaz des Services industriels, à porter au compte N° 9144.60 – *Dépenses du service du gaz*, dépenses amortissables en 30 ans,
4. que les subventions relatives aux travaux routiers de la Confédération et du canton de Vaud, estimées à CHF 115'000.—, viendront en déduction du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*.

L'amendement proposé par la Municipalité modifiant le point 2b des conclusions est accepté par 79 oui et 8 abstentions.

Au vote, les conclusions du préavis amendé sont acceptées par 80 oui, 1 non et 6 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 3 octobre 2023.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



La Secrétaire :